



## DECISION N° 2023-555

**Objet** : Attribution de l'avenant n°1 au marché n°21.AO.MG.063 : Fourniture, pose et maintenance de stationnements vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble.

Lot n°2 : Pose de stationnements vélos

**LE PRESIDENT,**

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

**Vu** l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Établissement public territorial Est Ensemble ;

**Vu** la délibération n°2021-09-28-3 du Conseil de territoire du 28 septembre 2021 (R.D. du 4 octobre 2021) portant délégation de compétences au Président pour prendre toute décision concernant les avenants aux marchés et accords-cadres lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la décision n°D2021-585 en date du 25 novembre 2021, portant attribution du marché n°21.AO.MG.063 : Fourniture, pose et maintenance de stationnements vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble – Lot n°2 : Pose de stationnements vélos, avec la société DERICHEBOURG SNG, située au 75/79 rue Râteau, 93120 LA COURNEUVE, pour un montant de commande compris, sur toute la durée de l'accord-cadre, reconductions comprises, entre les seuils suivants :

- Seuil minimum : Sans minimum
- Seuil maximum : 240 000,00 € HT

**Considérant** la nécessité de conclure un avenant n°1 afin de prendre en compte le changement de dénomination et domiciliation sociale de la société DERICHEBOURG SNG par BAMBOOH SERVICES, ainsi que l'ajout de ligne de prix au bordereau des prix unitaires (BPU).

### DECIDE

**Article 1 :** DE SIGNER l'avenant n°1 au marché n°21.AO.MG.063 : Fourniture, pose et maintenance de stationnements vélos aux abords des équipements d'Est Ensemble – Lot n°2 : Pose de stationnements vélos, avec la société BAMBOOH SERVICES, dont le siège social est situé au 355 avenue Blaise Pascal, 77550 MOISSY-CRAMAYEL, afin de prendre en compte le changement de dénomination et domiciliation sociale de la société DERICHEBOURG SNG par BAMBOOH SERVICES, ainsi que l'ajout de ligne de prix au bordereau des prix unitaires (BPU).

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 3/10/2023 SLO ✓

ID : 093-200057875-20231002-D2023\_555-CC

**Article 2 :** DE PRECISER que l'avenant n'a pas d'incidence financière.

**Article 3 :** D'INDIQUER qu'ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet et Monsieur le Trésorier, et inscrite au registre des actes de l'établissement.

Fait à Romainville

Signé électroniquement par Patrice BESSAC  
Date de signature : 02/10/2023  
Qualité : Président d'Est Ensemble



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de 93100- Montreuil dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Publication : 3/10/2023